

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 19 octobre 2018

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Il est à présent 14 h.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avant d'ouvrir notre séance je souhaite que nous ayons une pensée pour les victimes des terribles inondations survenues dans l'Aude, ainsi que pour leurs proches et l'ensemble des sinistrés sur les territoires touchés.

L'Assemblée des Départements de France a lancé un appel à la solidarité en faveur du département de l'Aude. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, de soumettre à la prochaine commission permanente, le versement d'un soutien de 10.000€ à prélever sur le FICS départemental.

J'aimerais aussi que nous ayons une pensée émue pour les victimes des accidents très meurtriers qui ont eu lieu sur l'A35, durant les dernières semaines. Cette situation ne peut plus durer. C'est une question cruciale de fluidité et de sécurité de la circulation qui se pose sur cet axe Nord-Sud.

J'ai déjà saisi à plusieurs reprises la Ministre des Transports et le Ministre de l'Environnement, afin de les sensibiliser à cette problématique urgente.

Le Préfet a, quant à lui, proposé d'étudier la possibilité d'une réduction de la vitesse sur cette route. Le cas échéant, ce ne serait en tout état de cause qu'une mesure transitoire.

Une solution durable doit absolument être trouvée au plus vite. Elle devra prendre en compte la situation particulière de l'Alsace dans le bassin rhénan.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 55 000 véhicules, dont 9 000 poids lourds empruntent chaque jour l'A35. Il s'avère que 1 500 d'entre eux résultent d'un report de trafic de l'A5 allemande à cause de la Maut LKW.

C'est pourquoi nous pensons que seul un système de redevance serait opérant. Notre mobilisation sur le sujet sera essentielle.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de notre séance publique qui sera en grande partie consacrée à deux étapes budgétaires importantes pour notre collectivité, à savoir :

La Décision Modificative n°2 pour 2018 qui procédera à de simples ajustements de crédits et qui viendra ainsi conforter nos actions pour l'année en cours.

Mais aussi et surtout, les Orientations Budgétaires pour 2019 qui nous permettront de nous projeter vers un avenir déjà très proche, celui de l'An II de notre feuille de route stratégique.

Au préalable, permettez-moi, chers collègues, de souhaiter en votre nom, une très chaleureuse bienvenue à notre nouveau Directeur Général des Services, Maurice TUBUL, dont c'est aujourd'hui la première séance publique dans notre collectivité.

Je veux aussi saisir cette occasion pour exprimer à Stéphanie TACHON, notre Directrice Adjointe au DGS, tous nos remerciements pour l'intérim qu'elle a su assurer de façon exemplaire durant les semaines qui ont précédé l'arrivée de Maurice TUBUL.

Pour en venir aux Orientations Budgétaires 2019, je pense pouvoir dire en toute objectivité, chers collègues, que nous avons fait du très bon travail.

Un travail marqué par l'implication de chacun, fondé sur le dialogue, le respect mutuel et l'esprit de consensus dans l'intérêt supérieur de nos concitoyens. Un vrai travail d'équipe.

Oui, nous pouvons être fiers de ce travail collectif, car il se traduit aujourd'hui par des perspectives budgétaires très encourageantes, notamment grâce à une forte augmentation des droits de mutation, ce qui démontre le dynamisme de notre territoire haut-rhinois.

Oui, nous devons le revendiquer, car il nous a permis de respecter, et même de faire évoluer dans le bon sens, le pacte de confiance que nous avons conclu avec les Haut-rhinois, le 1er septembre 2017.

Un pacte au service d'un projet politique qui allie proximité et attractivité.

Notre Présidente de la Commission des Finances, Lara MILLION, que je tiens à remercier chaleureusement pour son implication, saura nous le confirmer, chiffres à l'appui, dans quelques instants. Mais un quadruple constat s'impose avec évidence dès la première analyse de ces OB 2019 :

1. Nous nous sommes engagés à maintenir la fiscalité départementale au taux le plus réduit de tout le Grand Est...et nous le faisons. Il continue à figurer parmi les dix taux les plus faibles des départements français.

2. Nous nous sommes engagés à poursuivre la réduction de notre endettement...et nous le faisons. Notre dette a ainsi baissé de près de 113 M€ en trois exercices.

3. Nous nous sommes engagés à préserver au niveau le plus élevé possible, l'investissement opérationnel dans des grands projets d'avenir, mais aussi dans les équipements de proximité...et nous le faisons. Ces investissements représentent de l'activité pour nos entreprises et des emplois pour nos concitoyens. Ils passeront de 76 M€ en 2018 à 115M€ l'année prochaine, dont 43 M€ pour la sécurisation et l'entretien de nos routes, soit +40% par rapport à 2018.

4. Nous nous sommes engagés à consacrer des moyens importants aux priorités que nous considérons comme stratégiques...et nous le faisons. En voici l'illustration à travers ces exemples marquants que nous aborderons au cours de cette séance.

Nous agissons tout d'abord pour emploi. J'en veux notamment pour preuve les démarches que nous allons encore intensifier auprès des employeurs pour faciliter l'embauche de nos allocataires rSa. La baisse de 2,4 M€ du budget qui lui est consacré, s'explique en grande partie par les actions menées depuis trois ans en faveur de l'insertion. Mais une extrême prudence doit rester de mise : les premiers chiffres résultant de la mise en place par l'Etat d'un système d'inscription par télé-procédure, indiquent déjà, en effet, un nouveau départ à la hausse des prévisions de dépenses correspondantes.

Nous agissons ensuite pour la jeunesse. J'en veux notamment pour preuve l'accélération de la politique de réussite éducative que nous avons lancée cette année, et à laquelle, je le rappelle, nous allons consacrer 500 M€ dans les prochaines années. Les OB 2019 prévoient ainsi un doublement des crédits engagés dans la rénovation des collèges (16,3 M€ contre 8,8 M€ au BP 2018).

Nous agissons également pour la solidarité. J'en veux notamment pour preuve notre forte implication en faveur de nos aînés. Sont ainsi prévus sur plusieurs exercices, l'engagement d'un plan d'aide pour la qualité de vie en EHPAD à hauteur de 8 M€, ainsi que des mesures évaluées à 2 M€ en faveur du maintien à domicile.

Nous agissons aussi pour la solidarité territoriale. J'en veux notamment pour preuve cette enveloppe de 12 M€ sur trois ans pour l'accompagnement financier des projets structurants des territoires.

Nous agissons enfin pour le développement durable. J'en veux notamment pour preuve ces crédits de 51 M€ que nous fléchons vers la reconversion du bassin de vie de FESSENHEIM dans le cadre du dialogue très exigeant que nous entretenons avec l'Etat.

Il vous en sera dit davantage dans le rapport spécifique que nous aborderons tout à l'heure. Il s'agit là d'une nouvelle traduction de notre volonté constante, depuis les années 2000, de participer à la protection de l'environnement par des mesures innovantes.

A cet égard, je tiens à remercier et à féliciter toutes celles et tous ceux, organisateurs et intervenants, qui ont contribué à la réussite de la semaine "ça turbine dans le Haut-Rhin". Le succès de cette opération est absolument incontestable.

Pour pouvoir tenir tous ces engagements, nous avons raisonné et agi en Alsaciens, c'est à dire avec un niveau d'exigence élevé envers nous-même, et avec un sens de la rigueur qui n'exclut jamais le courage et l'audace.

J'en suis très reconnaissante à chacune et à chacun d'entre vous, chers collègues, ainsi qu'à chacune et à chacun de nos collaborateurs qui nous ont accompagnés et appuyés dans cette voie.

Ce sont là les signes d'une gestion à la fois rigoureuse et vertueuse, mais aussi ambitieuse et audacieuse, qui nous permet d'assurer notre rôle de proximité par rapport aux préoccupations essentielles de nos territoires et de leurs habitants.

Il s'agit d'une gestion que je me permets de qualifier d'exemplaire à de nombreux égards, et qui démontre notre détermination à porter l'Alsace dans cette dynamique positive qui doit la mener vers le statut d'Euro-collectivité.

Concernant précisément l'avenir de l'Alsace, nous continuons le travail commun avec le Gouvernement. La récente nomination de Jacqueline GOURAULT à la tête d'un grand Ministère des Territoires peut être interprété à cet égard comme le signe d'un intérêt certain pour l'avenir et les possibles évolutions des collectivités locales.

En attendant, nous continuons à œuvrer en toute sérénité pour un renforcement des piliers sur lesquels l'Alsace se construit chaque jour.

Deux rapports étudiés au cours de cette séance viendront illustrer notre engagement dans cette démarche :

Le premier rapport concerné est celui consacré à la convention quadripartite pour le bilinguisme.

Le multilinguisme figure en effet parmi nos préoccupations essentielles dans un objectif de renforcement de l'employabilité des jeunes Alsaciens. Notre engagement en la matière est à ce titre un élément fondamental de projet de création d'une Euro-collectivité d'Alsace.

L'un des axes majeurs de cette convention est le recrutement de professeurs dont nous s'avons qu'il s'agit d'une problématique très sensible et récurrente.

Le second rapport concerné est celui consacré au Fonds de soutien aux initiatives religieuses qui sera destiné à encourager les actions en faveur du dialogue interreligieux, en particulier auprès des jeunes.

Rappelons que la préservation de ce dialogue contribue très largement à l'esprit de concorde et d'ouverture qui contribue tant au bien-vivre qui prévaut en Alsace.

Dans le prolongement de ces deux points, j'en profite pour évoquer devant vous en quelques mots, la grande exposition que nous organisons avec le Département du Bas-Rhin, à partir du 5 novembre prochain, et qui s'intitule "1918-1925 : Les Alsaciens, Paix sur le Rhin ?".

Grâce à un procédé exceptionnel de dôme numérique à 360°, cette exposition intéressera tout particulièrement nos jeunes concitoyens, en les sensibilisant de façon interactive aux conséquences de la Grande Guerre en Alsace. Il est de notre responsabilité de veiller à la transmission de notre mémoire collective. C'est notre histoire, l'histoire de l'Alsace, l'histoire de la France !

Pour conclure et avant de vous laisser la parole, chers collègues, permettez-moi de citer cette belle phrase d'Albert SCHWEITZER qui me semble bien illustrer la façon dont nous nous engageons au service des Haut-rhinois et des Alsaciens : "L'idéal est pour nous ce qu'une étoile est pour le marin. Il ne peut être atteint, mais il demeure toujours un guide".

Je vous remercie.

Applaudissements.

Merci, chers collègues. Je passe la parole à la benjamine de l'Assemblée, pour l'appel des présents.
Mme Émilie HELDERLÉ.

Il est procédé à l'appel.

Pierre BIHL

Madame la Présidente,

Chers collègues,

La séance de ce jour abordera comme point principal la gestion financière du Département avec la Décision Budgétaire Modificative n°2 qui confirme que la gestion rigoureuse et responsable de notre Assemblée porte ses fruits. Cette séance nous permettra aussi de présenter nos Orientations Budgétaires pour 2019 qui consolident les perspectives d'avenir, engagées pour notre territoire et sur lesquelles je reviendrai.

Mais tout d'abord, je souhaiterais mettre en exergue notre capacité d'agir et de gérer, et ce, malgré un contexte financier contraint et des attentes de nos concitoyens de plus en plus fortes. Car si le système politique perd un peu plus chaque jour la confiance de nos administrés, nous nous devons encore plus, de faire preuve d'exemplarité. C'est notre rôle d'élus locaux d'être au plus proche de nos concitoyens, d'œuvrer pour l'amélioration de leur quotidien et leur environnement, de les accompagner dans chaque étape de leur vie, mais aussi de protéger et défendre notre territoire et notre patrimoine. C'est en ce sens que nos concitoyens nous ont accordé leur confiance. Notre responsabilité est d'autant plus importante que leurs inquiétudes sont fortes et grandissantes suite aux évolutions que notre pays connaît depuis des années.

Conscients de tous ces enjeux, notre feuille de route s'appuie sur ces bases et ces fondamentaux et c'est pourquoi nous mettrons en œuvre en 2019 nos politiques dans les actions prioritaires évoquées par notre Présidente dans son propos introductif.

1er domaine d'action : La jeunesse, avec la mise en place du Plan de Réussite Éducative pour Tous : rénovation et modernisation des établissements, développement du numérique, valorisation de projets culturels, féminisation du sport, multilinguisme, et encouragement à la citoyenneté. Autant d'actions pour donner aux jeunes tous les moyens qui les aideront à s'accomplir plus tard dans leur vie d'adulte ;

2ème domaine d'action : L'emploi avec des politiques volontaristes et innovantes d'insertion et de retour à l'emploi comme celle du « Juste Droit », du « RSA et Bénévolat » et du « RSA et emploi » ;

3ème domaine d'action : L'environnement avec une volonté de devenir le premier Département à énergie positive notamment par la transition énergétique et économique du bassin de vie de Fessenheim. Cette dynamique a particulièrement été illustrée cette semaine avec l'organisation de la manifestation « ça turbine dans le Haut-Rhin » .

4ème domaine d'action : L'attractivité de notre territoire grâce à la mise en place, notamment, du plan patrimoine 68 qui vous sera présenté tout à l'heure. Cette politique répond à un enjeu touristique, économique et culturel pour l'Alsace et se traduira en particulier par un soutien à des projets situés dans les différents territoires de vie du département ;

5ème domaine d'action : La sécurité des usagers sur les routes en augmentant de 13M€ l'effort budgétaire afin d'améliorer le réseau routier départemental ;

6ème domaine d'action : Le bien vivre ensemble avec la création du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue Interreligieux destiné à soutenir les initiatives en faveur d'une meilleure compréhension entre les différentes sensibilités religieuses ;

7ème domaine d'action et particulièrement important : Les solidarités intergénérationnelles avec le renforcement de l'accompagnement des familles, mais surtout des personnes âgées en soutenant davantage les EHPAD (8M€ d'aides à l'investissement) et en allant toujours plus loin dans le maintien à domicile (2M€ pour les nouveaux équipements personnalisés).

Dans un autre domaine qui m'est cher, celui des ressources humaines, notre amélioration financière nous permettra également de témoigner notre reconnaissance aux agents du Département qui ont participé et contribué au redressement financier de notre collectivité. Comme notre Présidente l'a annoncé, nous valoriserons les efforts fournis par nos collaborateurs, par une augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant, la mise en place en 2019 du nouveau régime indemnitaire et le versement d'une prime exceptionnelle en fin d'année.

Chers collègues, c'est ensemble, déterminés et responsables que nous poursuivrons nos efforts, aux côtés de notre Présidente Brigitte Klinkert, pour que cette relation de confiance avec nos habitants subsiste, car nous savons tous que la force de notre pays réside dans ses territoires et dans notre capacité d'agir au plus près de nos concitoyens.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. M. Nicolas JANDER a également demandé la parole.

Nicolas JANDER

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Alors qu'au début de cette mandature les départements devaient mourir asphyxiés, que la proximité que nous incarnons devait disparaître, que nous avons dû chasser notre vraie nature, celle d'assurer aux Haut-Rhinoises et aux Haut-Rhinois d'être accompagnés en toute circonstances, sur tous les territoires, nous renouons, à mi-mandat, avec ce qui est dans notre ADN : l'investissement dans les territoires.

Saluons la tâche délicate qui a été celle de Eric Straumann qui a assumé avec la force qu'on lui connaît ce début de mandature. Alors qu'il était censé mettre les chaises sur les tables, passer le ballet et éteindre la lumière, il a au contraire donné à notre collectivité la capacité à repartir de plus belle.

Aujourd'hui, nous pouvons rebondir et passer à la vitesse supérieure, forts d'une des fiscalités la plus basse de tous les Départements français, la plus basse des 10 Départements de la région, et dans les 10 plus basses de France.

Forts aussi d'un endettement parfaitement maîtrisé (représentant la contrepartie de moins de 5 ans d'épargne brute).

Nous sommes sur le bon chemin, Oui, à vos côtés Madame la Présidente et tous ensemble, nous sommes sur le bon chemin. Le Département du Haut-Rhin répond toujours présent à l'appel, dans les territoires, proches et forts de la complémentarité d'une assemblée riche en sensibilités territoriales et politiques.

Nous sommes complémentaires, mais surtout nous sommes unis, derrière notre Présidente, et nous avons eu l'occasion d'en faire la démonstration lors de la visite de la ministre Madame Jacqueline GOURAULT.

Plus que jamais nous sommes les élus de proximité reconnus comme tels par les haut-rhinois.

Notre amour pour nos cantons, notre département, notre Alsace, nous mène collectivement à conduire des politiques d'investissement ambitieuses, fortes et cohérentes, dans le domaine de l'éducation avec le plan collège, de la solidarité avec nos aînés, dans l'entretien et le développement des projets routiers et ferroviaires, dans celui de la transition énergétique.

C'est le sens des orientations budgétaires 2019 de ce jour et de notre vision pluriannuelle avec des actions concrètes à court, moyen et long terme.

Mais, Madame la Présidente, Chers collègues, nous ne devons jamais perdre de vue une philosophie qui est primordiale dans le rôle qui est le nôtre dans notre département. C'est d'ailleurs la base des attentes de nos concitoyens : Ce qui est dit doit être faisable, notre pragmatisme a déjà prouvé que tel est notre état d'esprit. Ce qui est dit doit être fait, nous devons y être vigilant, car il en va de la crédibilité de notre action.

Je vous remercie

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. JANDER. J'ai encore des demandes de parole, de Mme JENN et ensuite de M. HEMEDINGER. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Bien sûr, je rejoins les propos de mes deux collègues, M. BIHL et M. JANDER. Permettez-moi juste de revenir sur ce qui me semble essentiel de garantir pour nos concitoyens : leur pouvoir d'achat.

Nous l'entendons : beaucoup sont inquiets, ne voient pas les résultats du discours public sur leur compte en banque. Les personnes âgées, les familles, d'une façon générale. Il y a pourtant un fait majeur qui est en train de se produire cet automne : la diminution conséquente de la taxe d'habitation pour beaucoup de nos compatriotes. Je l'ai déjà dit ici : la taxe d'habitation est un impôt injuste. Le Président de la République tient sa promesse en demandant au gouvernement de faire disparaître progressivement cet impôt, qui pèse très lourd dans le budget des ménages. Mesdames et Messieurs, je connais bien le débat et vos interrogations. Où et comment allons-nous retrouver ce financement pour nos communes ? Là, également, le gouvernement tiendra sa promesse de compenser à l'euro près. Il n'y a aucune raison de croire le contraire.

Nous avons maintenant une ministre de plein exercice en charge des relations avec les collectivités locales en la personne de Mme GOURAULT, que nous connaissons bien ici. Elle est secondée par

Sébastien LECORNU, qui a, malgré son jeune âge, présidé un département. Mme GOURAULT a été maire pendant vingt-cinq ans. Tous deux savent et comprennent bien quelles sont les contraintes de nos collectivités.

Notre Budget 2019, j'espère, doit être un budget de confiance et de sérénité, un budget de responsabilité et d'actions, un budget de promesses tenues et respectées. Merci.

Quelques applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. M. HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Mme la Présidente, chers collègues, c'est vrai qu'en un peu plus d'un an de présidence, on constate clairement un changement profond dans cette maison. Cela a été exprimé par mes collègues. Il y a incontestablement un souffle nouveau qui vient regonfler les voiles de notre Département. On peut dire que le Département 68 est de retour et on peut également s'en féliciter.

Cela se traduit par la définition d'une politique claire, avec de nouvelles priorités affichées, clairement affichées, et avec des moyens également pour pouvoir les tenir. Elles ont été exprimées avant moi : la politique de la jeunesse, la politique de l'emploi, le bilinguisme, le développement durable et la solidarité, la politique patrimoniale.

Cela se traduit donc aussi par une augmentation très sensible des investissements. On est loin des concepts ou des coups de com : on a clairement les moyens d'atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie. C'est totalement remarquable aussi. La séance d'aujourd'hui, la présentation des Orientations budgétaires, vient le démontrer. C'est l'illustration totale de ce que je suis en train de dire et de ce que nous sommes en train de vivre dans cette maison.

On sent aussi un changement de gouvernance vis-à-vis de nos collaborateurs, qui sont mieux entendus, plus responsabilisés et même, comme cela a également été dit par Pierre BIHL tout à l'heure, encouragés par des mesures d'amélioration de leur quotidien. C'est tant mieux, parce que c'est comme cela qu'on construit – je crois que c'est comme cela que vous le voyez aussi, Mme la Présidente – une équipe et une véritable volonté d'aller de l'avant.

Enfin, et c'est pour moi un point très important et remarquable aussi : une gouvernance basée sur des décisions. Parce que, lorsqu'on a des responsabilités, le plus important, le plus difficile aussi, c'est d'être capable de prendre des décisions. Il y a le processus de décisions, l'écoute, le dialogue, le fait de faire en sorte qu'un maximum de gens adhèrent sur les différents points. C'est la recherche du consensus, dont certains collègues ont parlé également. Mais à un moment donné, il faut trancher, il faut avoir le courage de le faire et on sent que c'est de nouveau le cas dans cette maison. Cela va dans le sens, effectivement, d'une plus grande visibilité de notre Département. Je ne peux que m'en réjouir, à titre personnel et pour le canton que nous représentons avec ma collègue.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, chers collègues. Merci encore à vous, surtout, pour votre engagement, parce que c'est le travail, je le redis, de chacune et de chacun qui fait que nous pouvons avancer pour les Haut-rhinois et pour le territoire que nous représentons. S'il n'y a pas d'autre prise de parole préalable, je vous invite à démarrer l'ordre du jour par la Première Commission. Mme la Présidente de la Commission des Finances, Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. On va commencer par deux délibérations concernant les admissions en non-valeur.

Première délibération. Cela concerne des admissions en non-valeur, que M. le Payeur départemental, M. Dominique WASSONG– il est dans la salle, je le salue – nous demande. C'est un montant de 377 740,97 €. C'est surtout des indus RSA, qu'il n'arrive pas à recouvrer et qu'il nous demande donc de les admettre en non-valeur. Mais je vous rassure : nous avons déjà prévu une provision. Donc nous utilisons cette provision pour combler cette demande, ce qui fait que nous n'avons pas un « déficit » dans le budget par rapport à cette délibération. Voilà pour cette première délibération.

Mme la Présidente

Je donne la parole à Mme ORLANDI.

Mme ORLANDI**PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 377 740,97 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 377 740,97 €,
- Impute cette dépense sur les comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » détaillée comme suit :

Chapitre	Fonction	Libellé	Nature	Montant
015	5471	RMI	6541	2 229,00 €
015	5471	RMI	6542	4 002,14 €
017	567	RSA	6541	338 114,80 €
017	567	RSA	6542	27 601,94 €
65	51	Famille - Enfance	6542	469,02 €
65	52	PH	6542	532,62 €
65	53	PA	6542	4 791,45 €
			Total	377 740,97 €

- Autorise la reprise partielle de la provision relative aux indus RSA, à hauteur de 365 716,74 € (émission d'un titre sur le chapitre 78, nature 7817).

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas. Le rapport est adopté.

Mme MILLION, pour le rapport suivant.

Lara MILLION

Encore une admission en non-valeur. Il s'agit cette fois d'une taxe d'urbanisme pour un montant de 1 207 €.

Mme la Présidente

Pas de question ? Pas d'observation ? Mme ORLANDI, pour la délibération.

Mme ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour un montant de 1 207 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 1 207 €, selon l'état joint en annexe.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cela n'est pas le cas.

Mme MILLION, pour la présentation de la Décision modificative n° 2.

Lara MILLION

La Décision modificative n° 2 de 2018 est évidemment une modification du Budget par rapport aux prévisions que nous avons faites lors du vote du Budget. Ce Power Point est assez explicite, comme vous pourrez le voir. Nous n'allons pas, évidemment, faire toutes les lignes.

Ce que nous pouvons constater, c'est que nous avons des dépenses nouvelles de plus de 2 M€. Ces dépenses nouvelles, vous le voyez, c'est surtout 620 000 € en plus concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. On en parlera aussi lors des Orientations budgétaires, mais ce dossier nous pose un réel problème. Nous avons estimé 281 mineurs non accompagnés lorsque nous avons fait le Budget. En 2017, il y en avait 251. Aujourd'hui, l'estimation est à 341, c'est-à-dire plus de 7 M€, ce qui fait beaucoup en 2018. C'est pour cela que nous mettons 620 000 € en plus. C'est pour les accueils des mineurs non accompagnés.

Pour le fonds de solidarité, nous avons une notification d'un fonds de péréquation, parce que, évidemment, nous le savons, le RSA, chez nous, diminue – n'est-ce pas, chère Josiane MEHLEN – parce qu'il y a une vraie action au niveau du Conseil départemental. Dans d'autres départements, il ne diminue pas, ce qui peut quand même poser aussi question sur l'avenir de cette solidarité au niveau national. Mais aujourd'hui, parce que nous avons fait des efforts, nous sommes obligés de contribuer à un fonds de péréquation. Ce fonds de péréquation est augmenté de 628 000 €.

Vous voyez le reste des montants concernant les dépenses nouvelles.

Ensuite, nous avons des dépenses minorées, pour un montant de 8,8 M€. Nous avons là aussi la diminution de crédits RSA: -2 M€. On en parlera aussi aux Orientations budgétaires, la Présidente vient de l'évoquer. Il y a une tendance haussière, quand même, dans nos projections. Ensuite, on a beaucoup de réajustements de crédits de tout ordre. Nous avons aussi une annulation d'une provision pour risque, parce que nous avons gagné un contentieux – tout au moins nous ne l'avons pas perdu. C'est pour cela que nous avons aussi ces dépenses minorées, pour un montant de plus de 8 M€.

Pour les recettes complémentaires, nous avons 6,5 M€ de recettes complémentaires. On a la revalorisation de la taxe d'aménagement. Nous avons les droits de mutation. Là aussi, nous vous en parlerons. Nous allons bien et nous le redirons tout à l'heure. Mais nous allons aussi bien parce que nous avons beaucoup de droits de mutation. Pour vous donner un exemple, en 2017, nous avons 77,5 M€ de droits de mutation. En 2018, nous avons 103 M€ estimés à fin 2018. C'est vrai que c'est une recette très intéressante. Mais nous ne savons pas si elle va perdurer. On évoquera tout cela tout à l'heure. Ceci étant, nous avons augmenté ces recettes pour plus de 4 M€. Il y a également des recettes minorées, comme vous pouvez le remarquer.

Dans la section d'investissement, nous avons des dépenses nouvelles. Comme nous avons un financement possible, nous avons demandé à accélérer les travaux de rénovation des collèges, ce qui a été fait. C'est pour cela que nous pouvons aujourd'hui réajuster les crédits et mettre en place plus de 1 M€ pour la DM2. Et puis nous avons des dépenses minorées pour plus de 4 M€.

Pour les recettes, nous avons des recettes complémentaires de 460 000 € et nous avons des recettes minorées de plus de 1 M€.

Si nous prenons la totalité des chiffres, cela nous permet d'avoir un excédent de 14 M€ par rapport aux dépenses minorées, avec les dépenses nouvelles, mais aussi aux recettes complémentaires. Si vous en êtes d'accord, une proposition qui sera faite par la suite sera de pouvoir affecter cet excédent à la diminution de l'emprunt.

On peut passer à la diapo suivant. Je voulais vous donner les dispositions diverses contenues dans la Décision modificative n° 2, afin d'être une aide complémentaire auprès des communes et des intercommunalités. Sous la présidence de Rémy WITH, dans sa Commission, il a été demandé de modifier les modalités de versement des CTV : 50 % de la subvention dès le démarrage et le versement du solde à l'achèvement des travaux pour que, justement, nous puissions améliorer la trésorerie des communes et des EPCI qui font appel à nos CTV. Je pense que c'est vraiment une aide très appréciée des collectivités. Mais je pense que Rémy WITH pourra en parler.

Concernant les avances que nous versons à Alsabail, nous proposons de suspendre leur remboursement jusqu'au 31 décembre 2021 – Pierre BIHL pourra également l'évoquer –, toujours pour être dans cette dynamique d'aide et d'accompagnement.

Comme je vous le disais, nous avons 14 M€ d'excédent. Nous vous proposons en plus d'augmenter les droits de mutation de presque 1 M€, parce que, lorsque nous avons fait la Décision modificative n° 2, nous n'avions pas encore les chiffres réels. Cela veut dire que notre excédent est de 15 M€. Nous vous proposons de diminuer l'emprunt. Nous avions prévu au Budget d'avoir un emprunt de 35 M€. Nous allons donc intégrer, si vous en êtes d'accord, ces 15 M€ en réduisant l'emprunt. Donc nous passons de 35 M€ à 20 M€ pour l'emprunt de 2018.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances, pour cette présentation de la DM2 de l'exercice 2018. Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaitent intervenir ? Parmi les gros sujets, nous y reviendrons lors des OB 2019, figurent le RSA, que j'ai évoqué déjà dans mon introduction, et les MNA. Dieu sait que nous ne sommes pas le Département qui, jusqu'à présent, accueille le nombre le plus important de MNA. Mais, clairement, le Département doit faire face à une situation qui dépend de politiques plus larges, de politiques migratoires, de compétences nationale et européenne. Il apparaîtrait urgent que l'État s'engage davantage, tant du point de vue financier qu'organisationnel, pour la mise en œuvre de cette politique d'accueil, qui est vraiment fondamentale.

S'il n'y a pas d'intervention particulière sur la DM2, je passe la parole au Rapporteur, Mme ORLANDI.

Mme ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de -9 187 835 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Décide de :

- arrêter le volume budgétaire de la DM2 à **-9 187 835 €**, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 821 868 367,95 €,
- arrêter le volume budgétaire de la DM2 à **140 857,46 €** pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 360 559,58 €,
- procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans les annexes n°1 et n°2 jointes à la présente délibération,
- annuler les titres émis au nom de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT AMARIN, d'un montant total de 2 398 066,79 €, conformément à l'annexe n°3 jointe à la présente délibération et, de les transformer en une subvention d'investissement de même montant.
- L'annulation des titres se traduira par l'émission d'un mandat au chapitre 27, nature 2741, d'un montant de 2 398 066,79 €. La transformation des avances remboursables en une subvention d'investissement se traduira par l'émission d'un mandat d'ordre au chapitre 041, nature 204142 et d'un titre d'ordre au chapitre 041, nature 2741, d'un montant de 2 398 066,79 €.
- Concernant les travaux pour compte de tiers au titre des millésimes 2008, 2009, 2010, 2012, 2015, solder les dossiers restants encore ouverts à ce jour et transformer le montant global restant dû au Département, soit 544 221,83 €, en une subvention d'investissement, conformément à l'annexe n°4 jointe à la présente délibération. Cette opération se traduira par l'émission d'un mandat d'ordre au chapitre 041, nature 204142 et d'un titre d'ordre au chapitre 041, nature 4541201, pour un montant total en dépense et recette de 544 221,83 €. »
- Autoriser qu'il soit dérogé, à compter du 1er janvier 2019, aux modalités de versements existantes, pour les subventions d'investissement des projets d'intérêt local (PIL) et des projets structurants (PS) fixées dans les Contrats de Territoires de Vie 2014-2019, modifiées par délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018, et adopte les nouvelles modalités telles que définies ci-après :
 - pour les dossiers dont les subventions restent à voter et ceux dont les subventions ont déjà été votées mais n'ont donné lieu à aucun versement :
 - versement de 50 % de la subvention dès le démarrage des travaux, sur présentation de tout document justifiant le démarrage des travaux (ordre de service, notification de marché, attestation de démarrage des travaux, ...)
 - versement du solde de la subvention à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 de la deuxième partie du règlement financier.
 -
 - pour les dossiers dont les subventions ont été déjà votées et ayant fait l'objet d'acompte(s) :

- versement, le cas échéant, d'un montant complémentaire portant au maximum le total des sommes versées à 50 % de la subvention,
 - versement du solde de la subvention à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 de la deuxième partie du règlement financier.
- Supprimer dans l'article 5.4 de la deuxième partie du règlement financier départemental la phrase « Le Département n'assurera pas le préfinancement des travaux »,
 - En accord avec ALSABAIL, organiser les modalités de remboursement au Département, par cette société, des avances sans intérêt consenties jusqu'en 2015 conformément aux règles précisées dans la convention jointe en annexe n°5 et autorise à cet effet la suspension, jusqu'au 31 décembre 2021, de tout remboursement, et la reprise des versements à compter du 1er janvier 2022, selon un échéancier à déterminer entre les parties, et qui sera soumis à une délibération ultérieure,
 - Préciser que ce nouvel échéancier se substituera à tous les autres échéanciers de remboursement actuellement en vigueur entre les parties, lesquels se trouvent, dans cette attente, privés d'effets à raison de la suspension précitée,
 - Approuver en conséquence la convention susmentionnée à intervenir entre le Département et ALSABAIL, jointe à la présente délibération » et autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Je vous propose de mettre la DM2 aux voix. Qui est-ce qui est pour ? Merci. Abstentions ? Votes contre ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme MILLION, je vous redonne la parole pour les Orientations budgétaires.

Lara MILLION

Les Orientations budgétaires. Mme la Présidente, les présidents de groupe, vous l'avez tous souligné : les Orientations budgétaires sont ambitieuses, opérationnelles, pour les élus de proximité que nous sommes, mais surtout, elles sont finançables. C'est très important et c'est mieux en le disant.

C'est vrai que la Présidente, avant de pouvoir divulguer ces Orientations budgétaires, a souhaité une vision pluriannuelle. Aujourd'hui, la vision pluriannuelle que je vous proposerai va jusqu'en 2020, parce que nous sommes dans les Orientations budgétaires de 2019. Vous le savez toutes et tous, chers collègues : nous avons une grande séance de travail en inter-groupe lundi. Nous avons encore une grande séance ce matin en Commission des Finances. Nous avons regardé de près cette vision pluriannuelle jusqu'en 2023, parce qu'il ne faut pas seulement se poser des questions sur ou deux ans. Prévoir, c'est bien, mais gérer, c'est aussi important. Surtout, il faut que ces options retenues soient finançables. C'est, bien entendu, la volonté de la Présidente.

Il y a bien sûr une feuille de route fixée pour déterminer si nos ambitions sont réalisables. C'est ce que j'appelle du pragmatisme. On ne le redira jamais assez : c'est notre modèle de gestion alsacien. J'ai même envie de dire, le modèle de gestion haut-rhinois. Il faut quand même des fois se faire plaisir.

Bien entendu, une vision pluriannuelle est un exercice difficile, parce qu'il y a plein de questionnements sur les hausses de dépenses, les diminutions de recettes, mais surtout des incertitudes et des attentes vis-à-vis du gouvernement. Vous le savez, la Présidente la dit : il y a beaucoup de réflexions avec l'Association des Départements de France. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponse du gouvernement sur les AIS, sur les mineurs non accompagnés, sur le RSA, sur la DGF après 2020. Donc avoir une vision pluriannuelle, c'est bien. Mais je le redis : il y a des incertitudes. Certes, la réduction de la taxe d'habitation est une bonne chose. Mais cela ne nous touche pas, parce que nous ne la touchions pas. Nous ne touchons que la taxe foncière. Mais c'est encore mieux d'avoir des réponses sur nos attentes concernant notre collectivité départementale.

Je vais partager avec vous les objectifs politiques que nous avons vus ensemble. Les objectifs politiques que la Présidente et vous-mêmes m'avez assignés pour cette réflexion financière étaient simples mais difficiles. Tout d'abord, il s'agit d'investissements en augmentation. Je vous rappelle qu'au Compte administratif 2017, nous étions à 52 M€ d'investissements. Aujourd'hui, la prospective pour 2019, c'est d'avoir 115 M€ d'investissements opérationnels, 116 M€ en 2020 et 121 M€ en 2021. C'est l'objectif assigné. Plus 120 % en 2019 d'investissements opérationnels. Développer la qualité de services aux habitants, ne pas augmenter les impôts : cela fait aussi partie de la feuille de route de la Présidente. Maîtriser les charges de fonctionnement, parce que d'un côté il le faut, mais de l'autre côté on n'a pas le choix – je vous en parlerai tout à l'heure – car nous sommes obligés par l'État de contenir la dette.

Nous avons organisé plusieurs réunions budgétaires par commission. La vraie question est la suivante : est-ce que cela est possible et finançable ? La réponse est oui parce que nous avons suivi un processus exemplaire. Certaines collectivités – pas toutes heureusement –, en début de mandat, ont souvent beaucoup d'idées, proposent des investissements, et en milieu de mandat se disent qu'elles n'auront peut-être plus la possibilité de les financer. Nous n'avons pas agi ainsi.

Encore une fois, merci à vous toutes et tous, chers collègues. Nous avons été responsables et nous avons fait des efforts financiers entre 2015 et 2018. Ces efforts financiers portent leurs fruits aujourd'hui, grâce à vous – je ne le dirai jamais assez/ Parce qu'il est difficile d'être un élu qui apporte la « mauvaise parole » en disant « non, on ne peut pas augmenter » ou « il faut réduire », plutôt que quelqu'un qui dise « bien entendu, nous sommes à votre disposition pour augmenter les subventions ». Cela n'a pas été le cas. Vraiment, merci, parce que cela nous a porté, cela nous a donné la possibilité de réaliser ces efforts financiers.

Merci également aux services car, comme l'ont dit la Présidente et Pierre BIHL, les efforts ont été vraiment faits par tout le personnel du Conseil départemental, par le service des Finances, qui a beaucoup travaillé sur tous ces aspects, et par la Direction générale. Je pense encore une fois que quand on parle d'union, c'était vraiment une union entre les élus, mais aussi avec l'administration.

Des efforts financiers, on l'a dit. Nous avons aussi embauché plusieurs personnels pour réaliser des contrôles, ce qui nous a permis d'avoir -6,2 M€ de RSA. Il s'agit aussi d'endettement, parce que nous n'avons pas fait d'emprunt. Nous avons réduit l'endettement de -112,7 M€. Nous avons aussi réorganisé l'administration, les dépenses de personnels (87 postes en moins) et les charges à caractère général. Aucune ligne budgétaire n'avait été oubliée. Rappelez-vous les premières séances budgétaires : vous n'aviez pas le même sourire qu'aujourd'hui, parce qu'il fallait trouver le moindre centime sur chaque ligne budgétaire. Nous avons pu réaliser cela.

Attention quand même. La Présidente l'a dit. Vous le verrez. Dans notre vision, il s'agit de -6,2 M€ pour le RSA. On a prévu, pour 2019, 91 M€. On vient d'apprendre que nous sommes en

augmentation. Ce qui est en cause est cette plateforme initiée par le gouvernement. Nous sommes à une projection de 92,6 M€ pour 2019, ce qui fait une augmentation de 2,88 %. Nous espérons réellement – je pense que Josiane pourra en parler tout à l’heure – pouvoir enrayer cette tendance haussière. Encore une fois, il ne s’agit que de prospectives.

Une gestion vertueuse. Nous n’avons pas augmenté la taxe foncière en 2017 et 2018. Rappelons-le. C’est important. Encore une fois, l’idée est de ne pas l’augmenter pour les prochaines années.

Des recettes et des droits de mutation. Cela a été dit tout à l’heure. Ce n’est pas le jackpot, mais presque. On va oser ce terme. Si on m’avait dit fin 2017 qu’on passerait de 77,5 M€ à 103 M€, je ne l’aurais peut-être pas cru. Ceci étant, je ne sais pas quoi dire pour 2019 et 2020. Nous avons fait une prospective à 90 M€ de recettes en 2019 et à 80 M€ à partir de 2020. Mais je n’ai pas de boule de cristal. Vous n’en avez pas non plus. Peut-être que nous en aurons plus. Peut-être que nous en aurons moins. Il faudra évidemment surveiller cela de très près.

Ceci étant, nous avons, grâce à tout cela, aujourd’hui, un autofinancement très intéressant. Nous avons une capacité d’autofinancement, c’est-à-dire les moyens d’investir en nette augmentation. 80,4 M€ en 2016, 78 M€ en 2018. Mais les chiffres doivent être revus à la hausse, parce qu’en 2018, si on intègre les droits de mutation, l’autofinancement n’est pas de 78 M€, mais de 102 M€. Le chiffre que vous avez là était la prospective. Aujourd’hui, avec les droits de mutation, nous savons que nous serons à 102 M€ d’autofinancement pour 2018, en large augmentation. En 2019, on a prévu 88 M€, peut-être plus. Mais nous sommes toujours raisonnables dans les prévisions.

Évidemment, nous sommes fiers, contents, rassurés, mais raisonnables, parce que les incertitudes pèsent toujours. Je vous en ai parlé tout à l’heure. On a mis un certain montant pour les droits de mutation, mais nous verrons. Pour les mineurs non accompagnés, nous ne savons pas. Pour le RSA, nous ne savons pas.

Pour la fiscalité, nous entendons le gouvernement évoquer une réforme envisagée. Il a été dit que la taxe d’habitation sera supprimée. Elle l’est déjà en partie. Mais je rappelle que la taxe foncière est notre seule fiscalité pour laquelle nous avons l’autonomie financière aujourd’hui. Si une réforme était envisagée, il faudrait voir quelle réforme et surtout comment nous serions traités dans cette réforme. Donc il faut rester vigilant. Aujourd’hui, nous avons contractualisé avec l’État. Le fait de contractualiser avec l’État implique que nous n’avons pas de baisse de DGF pendant trois ans. Mais on ne sait pas ce qui se passera après 2020. Quand même, il est important d’entendre que, concernant la contractualisation avec l’État, Rémy WITH en parlait tout à l’heure et disait que ce n’est pas une contractualisation mais une obligation. Oui, c’est une obligation. On nous a obligés de ne pas dépasser 1,2 % de nos dépenses de fonctionnement. C’est vrai pour toutes les communes. À la différence des grandes communes et des EPCI, nous avons quand même des dépenses que nous ne maîtrisons pas (RSA, MNA). Donc aujourd’hui, nous ne pouvons pas dépasser plus de 556,6 M€ en 2018 en dépenses de fonctionnement. Nous allons y arriver. En 2019, nous espérons 563,3 M€. En 2020, il s’agira de 570,1 M€. Si nous devons dépasser ce montant, nous serions sanctionnés et 75 % du montant de dépassement serait défalqué de notre DGF. Il s’agit donc d’une double peine.

Il s’agit d’une vision, conformément à la demande de la Présidente, jusqu’en 2023, ce qui nous donne aujourd’hui la possibilité de vous dire que nous pouvons avoir de nouvelles ambitions pour le Haut-Rhin et ses territoires. Car tout ce que les collègues et la Présidente vont vous présenter par la suite est finançable. C’est très important.

Tout d'abord, il s'agit de l'accélération du plan collège. À partir du moment où nous avons les moyens financiers, l'idée est déjà de regarder ce que nous avons dans les cartons. Il y a 160 M€ d'investissements au total pour les collèges. L'idée était évidemment de pouvoir dire : « Accélérons ce plan collège. Au lieu de le faire sur dix ans, comme cela était prévu, soit 150 M€ pour la rénovation et 10 M€ pour le numérique, réalisons-le beaucoup plus rapidement, pour le bien des collégiens. » Cela sera fait, n'est-ce pas, Pierre VOGT, Président de la Commission ? Les réalisations de 2019, c'est plus de 80 % par rapport au BP 2018. Vous voyez que c'est aussi constant : 18 M€, 16 M€ et 19 M€ pour les trois prochaines années.

Le plan patrimoine est une nouvelle politique proposée par les élus. Il s'agit de 9 M€ sur dix ans. Que les choses soient claires : mon rôle est clairement de regarder si c'est finançable. C'est le cas. Ensuite, c'est chaque président, dans sa commission, qui déterminera la politique et les critères de cette politique.

Il s'agit ensuite d'une nouvelle politique des territoires. Rémy WITH pourra vous en parler après l'avoir présenté en Commission. Il s'agit de 12 M€ sur trois ans. L'idée est de pouvoir faire un investissement raccourci.

La Présidente vous a parlé d'une aide à la rénovation des EHPAD (8 M€). À partir du moment où on finance les EHPAD, il y a un financement de 11 M€ à la place et cela fait surtout 500 € de moins pour la personne qui est dans un EHPAD, ce qui est vraiment un coup de pouce pour nos aînés. Il s'agit aussi de l'aide d'équipement personnalisé de 2 M€.

Alain GRAPPE pourra certainement vous parler des projets routiers renforcés. Les routes, c'est exponentiel. Mais il y a tellement de choses à réaliser. Il s'agit de plus de 43 M€ pour améliorer le réseau routier en 2019. Il y a déjà une prospective pour 2020 de 40 M€ et pour 2021 de 55,1 M€.

Il est toujours intéressant de faire partie de discussions avec le gouvernement, surtout dans le cadre d'une vision d'avenir. C'est ce que nous faisons pour l'après-Fessenheim. Mais encore une fois, il faut avoir les moyens de cette politique. Aujourd'hui, nous avons déjà dans notre prévision budgétaire pluriannuelle, financé 51 M€, consacrés à la revitalisation du territoire et pour l'après-Fessenheim. 51 M€ sont déjà fléchés dans cette perspective pluriannuelle pour Fessenheim.

On ne le dira jamais assez : les solidarités intergénérationnelles est notre cœur de compétences. On vous en a parlé suffisamment tout à l'heure. Ce qui est clair, c'est qu'il est très intéressant de pouvoir travailler avec des élus aussi responsables, dans le respect mutuel, je ne le redirai jamais assez, pour pouvoir avancer ensemble pour cette belle collectivité qu'est le Département. En tant qu'élue, je suis très heureuse et vraiment très fière d'être avec vous. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances, pour votre investissement, pour le travail considérable accompli par vous, par les collaborateurs de la Direction des finances, mais plus largement par l'ensemble des collaborateurs du Conseil départemental et par tous les collègues élus, pour préparer ensemble ces Orientations budgétaires 2019. Vous le voyez, chers collègues, je tiens à le redire : nos efforts de ces dernières années portent leurs fruits. Nous arriverons à maintenir le gel des impôts locaux. Nous avons une dette qui est particulièrement contenue. Je vous rappelle notre feuille de route politique : vers 2021, avec le Haut-Rhin et l'Alsace en commun comme clé de voute, un pacte budgétaire départemental exigeant. On le voit notamment à travers la présentation de ces Orientations budgétaires : ce pacte budgétaire est au service d'une politique, qui allie proximité et

attractivité. Je crois que c'est ce qui nous définit, nous, le Conseil départemental, les conseillers départementaux. C'est cette attractivité, grâce aux efforts que nous avons faits en commun ces dernières années et grâce aux DMTO qui sont en augmentation importante cette année. Ils sont la traduction, je le disais en introduction, du dynamisme du Département. Mais c'est aussi le signe que l'écosystème que nous avons mis en place est propice à l'implantation de nouvelles entreprises et à la fixation de l'activité économique. C'était là aussi dans notre feuille de route. Je crois que c'est important à souligner. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer pour l'année prochaine, mais aussi pour les années à venir, un investissement opérationnel élevé en faveur de grands projets d'avenir et d'équipements locaux, mais aussi pour améliorer les services de proximité dans les différents domaines qui viennent d'être évoqués par les collègues en début de séance et par la Présidente de la Commission des Finances : la jeunesse, les aînés, le développement local, l'emploi, la transition économique et énergétique, qui sont de vrais enjeux pour notre Département. Merci à vous.

J'ai des demandes de parole. Mme MEHLEN.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Je ne peux que me réjouir des belles annonces et des belles Orientations budgétaires que nous avons pu faire ensemble. Je voudrais juste revenir un peu sur le plan solidarité. Notre collègue Lara MILLION vient de le rappeler : depuis 2015, la solidarité a bien contribué, avec efficacité, à la baisse des dépenses de fonctionnement du Département, bien entendu grâce à la politique RSA, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, grâce à la maîtrise de l'APA à domicile et à la gestion dans le champ du handicap. C'est vraiment cette collaboration. Je voudrais en profiter pour remercier les collègues de la 4^e et de la 10^e Commissions et, bien entendu, nos collaborateurs plus que précieux de cette belle symbiose qui permet de rationaliser beaucoup de choses et d'avancer.

On a annoncé un peu la situation des MNA que nous subissons, mais aussi du RSA qui se voit un peu augmenté. Je crois qu'il faut qu'on soit très prudents. Ne faisons pas d'effet d'annonce négatif, parce que ce n'est pas négatif pour l'instant. Effectivement, la télé-inscription au RSA maintenant peut faciliter des entrées. Nous en avons échangé avec les services : il y a peut-être aussi la fin des contrats aidés, qui est un des éléments. Mais comptez sur nos équipes pour rebondir rapidement. Nous trouverons évidemment des manières de pallier un nouveau départ, avec l'augmentation du nombre d'allocataires. Je pense qu'il y a non seulement l'aspect financier de ce problème, mais aussi l'aspect accompagnement et le retour à l'emploi. Tout cela se conjugue.

Je crois qu'il faut rester plutôt prudent. Il n'y a pas encore le feu. Nous veillerons à l'éteindre avant qu'il ne prenne vraiment. Mais je pense qu'à ce sujet, les équipes sont déjà dans les starting-blocks et que, très rapidement, nous arriverons à juguler la situation. Merci beaucoup.

Mme la Présidente

Merci, Mme Josiane MEHLEN-VETTER. Vous avez raison : restons optimistes. C'est vrai : jusqu'à présent, nous avons été exemplaires dans ces différents domaines. Je sais que nous le resterons pour l'avenir. M. Alain GRAPPE.

Alain GRAPPE

Il a été effectivement vu que le budget des routes va être considérablement augmenté ces deux prochaines années. Je souhaite simplement donner les quatre axes importants de ce budget. Il s'agit d'une part, du rattrapage de l'entretien des routes départementales, que nous avons un peu abandonné entre 2011 et 2015-2016. Deuxièmement, il s'agit du renouvellement de la flotte des véhicules, qui en avait bien besoin. Il s'agit d'améliorer la sécurité sur nos routes départementales, puisque cela nous permettra de prendre un peu plus de dossiers de sécurité en travers d'agglomération. Il s'agit enfin de développer une vraie politique de pistes cyclables, puisque nous sommes dans le timing du projet national des mobilités cyclables. On pourra embrayer sur ce volant-là. Merci.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission des Routes. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Je voulais juste noter qu'il s'agit encore d'une manière de faire et d'une méthode que nous améliorons de plus en plus et qui est mise en avant par beaucoup. J'ai vu cela hier au comité régional de l'habitat : notre méthode pour co-construire avec nos partenaires. Cela fait que nous gagnons en temps et en argent. Il faut saluer cela, c'est très important, dans tous les domaines, donc pas uniquement dans le logement, mais aussi dans les domaines de la famille, de la protection de l'enfance et de l'insertion. Je voulais saluer cela.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. M. le Premier vice-président.

Rémy WITH

Mme la Présidente, merci. Si tout le monde y va pour un petit couplet, tant mieux. J'ai connu des périodes où on a arrêté de jouer de la musique et arrêter de chanter, parce que c'était beaucoup plus difficile financièrement parlant. Je revis, parce que le budget présente des possibilités auxquelles on ne s'attendait pas et qu'on n'aurait pas espérer il y a encore deux ans. Surtout, il y a des volets nouveaux, qu'on avait oubliés ou qu'on avait un peu écartés, comme la territorialisation. Dieu sait que la territorialisation, pour un élu départemental – Nicolas JANDER l'a rappelé tout à l'heure dans son introduction –, est essentielle. C'est pratiquement notre lieu d'expression. Les territoires, cela nous parle, à nous, contrairement à d'autres élus qui n'ont pas forcément de territoires. Nous avons une circonscription, des cantons qui ont été élargis : ce sont de vrais territoires. On peut s'exprimer au travers d'actions départementales. Je crois que c'est important. C'est vrai que les acteurs locaux que sont les communes et les intercommunalités attendent de la part du Département un véritable partenariat, au travers de réalisations concrètes, de financements, de partenariats et de soutiens sur un certain nombre d'actions qui sont autant valorisantes pour la politique départementale que pour la politique locale. Que l'on soit en ville ou en milieu rural, le partenariat entre le Département et les collectivités locales est important et fondamental.

Je dis que je revis, parce que c'est un sujet qui me tient à cœur, Mme la Présidente, comme vous le savez. Très rapidement, grâce à ces ambitions budgétaires de 12 M€ pour ce chapitre, nous pourrions élaborer un programme d'actions, d'interventions financières dans les différents territoires que nous allons sans doute redessiner ou remodeler un peu, parce que ces territoires sont un peu nombreux. Donc on fera des propositions dans les prochaines commissions, dès le 2 novembre. Peut-être y aurait-il une commission spécifique sur la territorialisation le 16 novembre à 8 h avant la CP. Le 30 novembre, nous allons parler de la territorialisation en 5^e Commission, et essayer d'avancer. Il ne s'agira pas des CTV que vous avez connus, mais on va essayer de cibler quelques axes qui devraient être de vrais leviers pour la politique départementale et pour pouvoir répondre aux attentes locales.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. Vous avez raison : la proximité, dans le cadre de cette territorialisation que nous souhaitons remettre en place, est essentielle. Pour parcourir le département du nord au sud et de l'est à l'ouest, je rencontre en effet des élus locaux, des maires, des présidents d'EPCI, qui, certes, ont besoin de financements pour un certain nombre de leurs projets, mais qui ont aussi besoin de cette proximité en termes de conseil et d'ingénierie. Là aussi, dans le cadre du Budget 2019, nous aurons des propositions à faire.

Je ne vois pas pour l'instant d'autre demande de parole. Mme ORLANDI va lire la délibération.

Mme ORLANDI

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2019.

Mme la Présidente

C'était la phrase magique, qui nous permet maintenant de voter. Qui est-ce qui est pour ces Orientations budgétaires ? Merci, chers collègues. Contre ? Abstention ? À l'unanimité. Un grand merci et bravo à vous, car c'est ensemble que nous les avons construites. Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances pour cet excellent travail, le vôtre et celui de nos services.

Nous pouvons à présent passer aux rapports de la 5^e Commission. Je passe la parole au Président de la 5^e Commission, notre Premier vice-président, M. Rémy WITH.

Rémy WITH

Merci, Mme la Présidente. Deux rapports vous sont présentés aujourd'hui. Il s'agit d'une part du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics et du nouveau règlement intérieur du FST.

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics ou des services aux publics a été co-construit avec l'État et le Conseil départemental pour pouvoir anticiper un certain

nombre de problématiques dans les territoires, et voir comment on peut faire face à des carences voire des pertes ou des manques de services publics dans tel ou tel territoire. Cela fait un peu sourire, parce que, du temps où l'État était présent dans les territoires, avec les relais de poste, les perceptions, les sous-préfectures, etc., on ne se posait pas la question d'un schéma. Aujourd'hui, alors que tout cela est parti des territoires, l'État nous impose un peu de faire un schéma. Cela doit essayer de pallier cette carence, ou de trouver les moyens pour pallier cette carence, ce que nous avons fait, puisque le texte de loi nous y oblige. Nous avons donc élaboré ce schéma avec l'État.

On l'approuve aujourd'hui, comportant un double volet. Comme tout Alsacien, nous ne nous contenterons pas de tout regarder seulement chez nous ou midi à notre porte. On s'est aussi tourné vers le Bas-Rhin et on a regardé pour faire un schéma interdépartemental alsacien, et pas qu'un schéma départemental haut-rhinois. Je crois qu'il fallait également le dire. Donc il y a deux volets dans ce schéma qui vous est proposé. D'une part, c'est le volet interdépartemental avec nos collègues bas-rhinois, où on peut dire qu'il y a trois constats ou trois axes qui sortent et qui seront communs aux deux départements (santé, commerces de proximité, fracture numérique). En ce qui concerne le volet haut-rhinois spécifiquement, nous l'avons orienté vers le renforcement de la présence et de l'accessibilité en milieu rural, vers la systématisation, la coordination et la concertation pour améliorer l'accessibilité aux services, et pour assurer une information et une communication pertinentes. Derrière ces trois grands chapitres, il y a bien sûr une déclinaison de plusieurs actions qui se trouvent dans vos annexes et que vous pourrez parcourir et consulter.

Voilà en ce qui concerne le premier rapport, Mme la Présidente.

Le deuxième rapport concerne le règlement intérieur, et notamment le changement du règlement intérieur du fonds de solidarité territorial (FST). Vous savez qu'on avait un fonds cantonal d'investissement (FCI) avant, qu'on a dû transformer suite à la parution de la loi NOTRE en fonds de solidarité territorial, pour être dans les clous de la loi, puisque la loi disait que les Départements sont compétents en matière de solidarité territoriale. Comme nous sommes bien français ici aussi, en Alsace, on joue sur les mots. Mais il vaut mieux jouer sur les mots et sur les bons mots pour ne pas avoir d'ennui avec de mauvais mots. En clair, on a essayé de changer cela en FST. On a vu, par l'application du FST, qui est d'ailleurs une innovation intéressante et particulièrement appréciée par les élus mais aussi par les porteurs de projets, qu'il fallait un peu assouplir la complexité qui avait été mise en place au départ, faire en sorte que l'on soit plus efficace dans l'instruction des dossiers et permettre, avec plus de facilité, la présentation des dossiers par les porteurs de projets. Donc ce règlement intérieur, qui a été revu et corrigé, tient compte, grosso modo, de tout cela et de toutes vos attentes, pour être encore plus efficace.

Mme la Présidente

Je dirai un mot. Ce rapport permet d'assurer, dans ses perspectives, une équité entre les territoires, ce qui est important, afin d'éviter les fractures qui se créent dès lors que les services se paupérisent. Si je puis me permettre, M. le Premier vice-président, c'est aussi un peu dans le droit fil de la politique de territorialisation, qui viendra compléter ce schéma et sur lequel nous pourrons aussi nous appuyer pour construire notre politique de territorialisation.

S'il n'y a pas de demande de parole, la parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Adopte le rapport relatif au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, selon les modalités détaillées dans l'annexe A à la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), annexé à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission permanente pour l'exécution, l'adaptation et le suivi de ce schéma.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Très bien. Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Pour le deuxième rapport (FST), y a-t-il des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. Mme MARTIN, pour la délibération.

Mme MARTIN

SOLIDARITE TERRITORIALE HAUT-RHINOISE MODIFICATION DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la solidarité territoriale haut-rhinoise portant modification du fonds de solidarité territoriale, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Modifie le règlement du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) à compter du 1^{er} janvier 2019 et approuve, en conséquence, le nouveau dispositif, figurant en annexe de la présente délibération,
- Précise que ce nouveau règlement FST entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019,
- Modifie le règlement FST actuellement en vigueur pour autoriser le transfert entre enveloppes cantonales de tout ou partie des reliquats constatés au 1^{er} octobre 2018, pour permettre leur affectation encore dans l'année en précisant que la phrase suivante est ajoutée à la fin du point 2. de l'actuel règlement :
 - « Toutefois, en cas de reliquat disponible au 1^{er} octobre de l'année 2018 sur une enveloppe cantonale, chacun des conseillers départementaux concernés, sur la base du montant de 50 000 € qui lui a été alloué annuellement, aura la faculté d'en transférer tout ou partie sur

une ou plusieurs des autres enveloppes cantonales, en l'affectant le cas échéant à un ou plusieurs conseillers départementaux, pour un engagement dans l'année en cours. ».

- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi du Fonds de Solidarité Territoriale.

Mme la Présidente

Merci. Qui est-ce qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, M. le Premier vice-président, pour votre engagement dans le domaine de la territorialisation au sein de l'Assemblée.

Nous pouvons à présent passer à la 6^e Commission. Je passe la parole à son Président, M. Michel HABIG.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. Ce sera une présentation à deux voix, avec Émilie HELDERLÉ. En gage de présentation, ce rapport, important en termes d'épaisseur mais aussi par les valeurs qu'il porte, concerne la situation en matière de développement durable. Notre collectivité y est très engagée. On l'a vu toute cette semaine avec le magnifique programme « ça turbine ». C'est aussi un outil de travail qui doit nous permettre d'éclairer nos choix budgétaires et stratégiques. L'année 2018 a ouvert de nouveaux champs de réflexion, surtout liés à l'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Cela nous engage et nous place au cœur des enjeux de la transition énergétique. Je laisse la parole à Émilie.

Mme la Présidente

Mme Émilie HELDERLÉ est déléguée au développement durable. Merci Mme HELDERLÉ pour votre engagement dans ce domaine, qui est un axe fort de notre Département.

Émilie HELDERLÉ

Merci, Mme la Présidente.

Aujourd'hui, Albert SCHWEITZER est à l'honneur, puisque Mme la Présidente a cité le célèbre Albert SCHWEITZER. J'ai choisi aussi de mettre cette citation : « Des valeurs considérables se perdent à tout instant du fait d'occasions manquées. Mais ce qui en reste et qui se mue en volonté et en actes constitue une richesse qu'il ne faut pas sous-estimer. » Le développement durable, c'est trois piliers : l'écologie, l'économie et le social. Il se trouve que ce sont les trois valeurs fondamentales du Conseil départemental, ce qui fait de lui l'acteur majeur, incontournable, du développement durable.

Le contexte actuel de réchauffement climatique, que l'on mesure à travers le récent rapport du GIEC et l'appel des 15 000 scientifiques du monde entier dont vous avez peut-être entendu parler, qui nous alertent sur la disparition à un rythme alarmant de notre biodiversité, et, comme cela a été dit par le Président de la 6^e Commission, le contexte local de fermeture prochaine de la centrale de Fessenheim, nous mettent face à un tournant que notre Département doit réussir : il s'agit du tournant énergétique pour construire un monde moins énergivore et engagé dans un développement harmonieux.

Au cœur de ces enjeux du développement durable, il y a cinq finalités : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et entre les générations, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. À la lumière de ces cinq finalités, il vous est proposé de placer le Conseil départemental au cœur de la transition économique, sociale et énergétique, que nécessite le développement durable, et d'en faire l'acteur majeur.

Je vais décliner ces cinq finalités.

La première est la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de l'énergie. Avant tout, il faut réfléchir à diminuer la consommation d'énergie en soutenant l'amélioration thermique des logements sociaux. 550 à 800 logements devraient l'être par an d'ici 2020. Pour mémoire, 5 000 logements sociaux ont été réhabilités ces dix dernières années. La lutte contre la précarité énergétique est le quotidien de l'action départementale, à travers les conseils de l'ADIL et le fonds de solidarité logement. Je vais parler des énergies renouvelables dans la diapo suivante. Enfin, un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique est la préservation des zones humides. Pour mémoire, le Département du Haut-Rhin procède et gère 600 hectares de zones humides.

En m'appuyant sur cette diapo, je vais vous décliner le lancement en 2019 d'un programme ambitieux pour alimenter le Haut-Rhin en énergie renouvelable, à la lumière de la feuille de route que notre Présidente nous a écrite, à savoir un département autonome en énergie, un département exemplaire engagé dans la transition. Les petites gouttes que vous voyez sur le Rhin, ce sont les centrales existantes sur le Rhin qui fournissent à l'heure actuelle une grande puissance. Les petits soleils que vous voyez apparaître illustrent l'appel d'offre pour 300 MW de photovoltaïque sur cette zone. Le Conseil départemental vient de mettre en ligne, en 2018, un cadastre solaire. Le but est de développer, d'encourager l'autoconsommation chez les habitants du Haut-Rhin, puisqu'ils peuvent utiliser ce cadastre solaire qui a été élaboré en interne, qui est un outil informatique gratuit, sur lequel on peut visualiser le potentiel de production photovoltaïque sur sa toiture, sur tous les bâtiments. Le potentiel éolien aussi est à l'étude sur la trouée de Belfort. Il y aura en 2019, en particulier, une étude complémentaire sur l'étude des migrations, pour s'assurer qu'il n'y a pas de migration dans ce secteur. Il s'agit d'une étude radar. Il s'agit de localiser précisément ces migrations. Il est aussi question du développement de la méthanisation, avec la production de biogaz, que vous connaissez. C'est un autre procédé : la méthanation, procédé industriel qui permet de récupérer le dioxyde de carbone ou le monoxyde de carbone produit par les usines chimiques et de le transformer en méthane. C'est aussi une source d'énergie. Concernant le potentiel hydraulique, nous avons deux nouvelles microcentrales qui ont été mises en service en 2018. Le Département et le territoire concerné espèrent également la remise en service de la station de pompage-turbinage du lac noir et du lac blanc, dans le cadre de ce potentiel hydroélectrique, puisque la phase de mise en service devait intervenir initialement en 2019. Un autre sujet d'étude est le stockage d'énergie par air comprimé, que vous voyez apparaître à l'écran. Enfin, il s'agit d'une étude sur la géothermie profonde. Le principe est de chercher de la chaleur à 3 000 m de profondeur. Il se trouve que le fossé rhénan est un point chaud de notre globe. Cela représente un potentiel thermique de 100 à 120 MW. Il y aura notamment une étude sismique dans ce domaine.

La deuxième finalité est la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Il s'agit de préserver et restaurer les sites naturels. Le Département a 1 500 hectares d'espaces naturels sensibles en propriété, dont 653 hectares de forêts certifiées. 13 000 hectares de mesures agroenvironnementales sont soutenus par le Département. Je rappelle que ce programme a été mis en place en 1994 dans notre département. Aucun département en France n'est à ce niveau. C'est ce qui garanti en grande partie aussi la qualité paysagère de nos montagnes. Concernant le programme

rivières, 1 000 km de rivières sont gérés par le Département, en préservant l'environnement et les zones inondables. C'est aussi une spécificité du Haut-Rhin. Concernant le programme zéro phyto, le Département se doit d'être exemplaire dans ce domaine. Nous avons inauguré avec les collègues présents autour de cet hémicycle le premier carré de la biodiversité au collège de Fessenheim, qui consacre dès cette année 1 400 m² de ses abords à un carré de la biodiversité. Les éco-délégués de ce collège nous l'ont présenté mardi, dans le cadre de la semaine « ça turbine ». Cet espace est laissé sans fauchage, sans entretien, sans pesticide. Le fauchage est différencié après le 31 août de chaque année. Les élèves sont amenés à observer, à compter les espèces, à faire des inventaires et à comprendre le fonctionnement de ce petit écosystème à leur portée, à côté du collège. Le fauchage différencié des accotements routiers est une opération en cours dans notre département depuis de longues années. Le bilan 2018 confirme les bons résultats obtenus depuis 2013. Pour information, 67 à 135 % des espèces végétales ont été constatées en plus selon les endroits. La perspective 2019 est la poursuite des efforts en investissant 10 M€ dans notre environnement, ce qui est un marqueur d'un très grand engagement dans ce domaine, surtout au regard des autres départements français.

La troisième finalité est la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations. Il s'agit d'un réseau de centres sociaux sur l'ensemble de notre territoire haut-rhinois, que vous connaissez bien, pour répondre aux besoins de chacun, à tous les âges de la vie. Concernant le maintien d'un contact via le bénévolat, cette année, 540 engagements ont été signés dans le cadre du dispositif RSA bénévolat et 780 offres de mission ont été déposées. Concernant l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, un chiffre clé est marqueur d'un engagement extraordinaire dans le Haut-Rhin : 100 000 journées-participants par an. Dans la perspective 2019, il s'agit de l'organisation de journées citoyennes à la fois dans les EHPAD, dans les foyers pour personnes en situation de handicap et dans les collèges. Il s'agit d'un engagement à tous les âges de la vie.

La quatrième finalité est l'épanouissement de tous les êtres humains. À travers le dispositif GERPLAN, plus de 1 000 actions sont réalisées avec une participation locale active, notamment des communautés de communes, qui irriguent je crois le tissu de nos communes et de nos associations. Il s'agit du soutien à une culture accessible pour tous, à travers nos réseaux de médiathèques, médiabus, écoles de musique, les Dominicains, les manifestations culturelles. Il s'agit de la mise en autonomie et son maintien à travers le réseau de maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), et des personnes handicapées à travers la MDPH et le schéma de l'autonomie. Enfin, il s'agit de la sensibilisation du public, avec la semaine « ça turbine », le calendrier du développement durable, les colloques, l'université circulaire, les lundis du développement durable et les opérations dans les collèges, ponctués toute l'année, puisqu'il y a un calendrier du développement durable au sein de notre collectivité. Pour 2019, dans la même lignée que la semaine « ça turbine », il y aura un colloque sur le paysage et sur l'hydroélectricité.

La cinquième finalité est le développement des modes de production et de consommation responsables. Il s'agit du soutien aux circuits-courts, à la vente directe, aux marchés paysans. Je crois que le Conseil départemental est vraiment au côté des agriculteurs pour leur permettre de se mettre en adéquation avec les exigences qualitatives croissantes des consommateurs, qui – on l'observe tous – privilégient de plus en plus les circuits courts. Le Département se place vraiment dans l'accompagnement de cette démarche. « Ma ferme 68 » est un site assez extraordinaire et permet de localiser des exploitations agricoles, des lieux de vente de produits. On peut faire une entrée géographique, une entrée par produit. Ce site est vraiment opérationnel, pratique et pertinent. Il s'agit aussi de l'approvisionnement des collèges avec les produits locaux. La plateforme ApproAlsace permet aux collèges de s'approvisionner directement en regardant la disponibilité des produits. « Cuisiné par nos chefs » est un volet très important aussi. Il s'agit aussi de l'opération « manger bio et local, c'est génial » et de notre abattoir départemental. Cette année, plusieurs collèges se sont

engagés dans une démarche accompagnée par l'OPABA pour augmenter l'approvisionnement en produits bio et leur mise en œuvre, puisque cela bouscule parfois un peu les habitudes de travail. Il s'agit aussi du développement de l'économie circulaire. En 2019, le projet est l'animation d'une démarche de développement d'une filière agricole et d'un label local de qualité, avec un soutien financier à hauteur de 1,5 M€.

Vous l'aurez compris : le défi de la transition est entre nos mains. À nous de réussir ce pari ensemble, sous la houlette de notre Présidente, qui a vraiment insufflé un vent de transition durant toute cette semaine. Merci à elle.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme HELDERLÉ, pour votre engagement et de porter cette politique ambitieuse du développement durable dans notre département. Suite à cette belle présentation, est-ce qu'il y a des prises de parole, des questionnements, des observations ? Si cela n'est pas le cas, je passe la parole à Mme LUTTENBACHER.

Mme LUTTENBACHER

SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ANNEE 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le rapport relatif à la politique de développement durable pour l'année 2018 joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. Qui est-ce qui est contre ce rapport ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Merci à vous. Merci, M. le Président de Commission. Merci, Mme HELDERLÉ et Mme LUTTENBACHER.

Nous passons à la 7^e Commission. Je passe la parole à sa Présidente, Mme Bernadette GROFF.

Bernadette GROFF

Merci, Mme la Présidente. J'associe bien sûr à cette délibération ma collègue, Mme Martine DIETRICH, ici présente.

C'est une délibération qui concerne la création d'un fonds de soutien aux initiatives interreligieuses. L'Alsace est un fervent acteur du dialogue interreligieux du fait de son statut local spécifique et de la coexistence apaisée des religions sur son territoire. Cette diversité est vécue comme une véritable richesse et également une part non négligeable de l'identité alsacienne, qu'il convient d'accompagner particulièrement pour promouvoir la paix sociale. Une douzaine d'associations existent déjà sur notre territoire et ces associations ou ces groupes interreligieux ont besoin de soutiens des collectivités comme la nôtre pour créer des actions sur le terrain, sensibiliser la population et engager un dialogue exigeant et nécessaire. Une conseillère déléguée a été chargée de cette mission : c'est Mme Martine DIETRICH.

Pour l'acceptation et l'ouverture de l'autre, on a proposé plusieurs axes. Le premier axe est le suivi régulier des associations et des groupes de dialogue interreligieux. Une première réunion organisée par Martine a eu lieu en juillet, avec 40 personnes, avec un échange, avec une présentation intéressante. Le deuxième axe est la politique envers les collégiens, en lien avec le rectorat et avec le service académique. Le troisième axe correspond, par contre, à un format touristique interreligieux, en adéquation et surtout en partenariat avec Alsace destination tourisme. Le quatrième est un site internet mis au point par nos deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Le cinquième axe est la création d'un fonds de soutien aux initiatives du dialogue interreligieux. Comme premier signe fort, on va mettre en place une subvention sur trois ans, c'est-à-dire 5 000 € par an sur trois ans, avec le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme GROFF. Je propose à Mme DIETRICH, qui a en charge le dialogue interculturel et interreligieux au sein de notre Assemblée, de donner un certain nombre d'informations sur l'engagement fort dans ce domaine qui est le sien. Mme DIETRICH.

Martine DIETRICH

Merci, Mme la Présidente. Comme vous le savez, la priorité du Département que Brigitte KLINKERT souhaite dans le dialogue interreligieux est d'investir les collèges différemment. Avec Philippe ICHTER, chargé de mission dans la thématique interreligieuse, nous travaillons actuellement sur des projets innovants envers les collèves. Une deuxième rencontre sera programmée au mois de novembre avec tous les acteurs du domaine interreligieux du Haut-Rhin. La thématique de celle-ci sera « Collégiens, collégiennes et interreligieux », avec des propositions justement diverses.

Ce fonds de soutien, qui sera voté, je l'espère, par mes collègues, permettra de soutenir toutes ces initiatives de ces associations du dialogue interreligieux et d'accompagner les projets qui visent à favoriser et à développer le dialogue interreligieux. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Mme DIETRICH. Est-ce qu'il y a des questions, des précisions ? Je voudrais simplement vous remercier, Mme DIETRICH, pour le travail effectué au côté de Philippe ICHTER, chargé de mission. Il me semble important de travailler sur la meilleure connaissance de l'autre, notamment dans nos collèges, sur le respect, sur la tolérance et tout simplement le mieux vivre ensemble. S'il n'y a pas d'intervention, je propose à Mme HELDERLÉ de nous lire la délibération.

Mme HELDERLÉ

CREATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERRELIGIEUSES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la Création du Fonds de soutien aux initiatives InterReligieuses (F.I.R.), selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Prend acte du plan de travail proposé pour la construction de la politique interreligieuse départementale,
- Approuve la création du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux à hauteur de 5 000 € par an, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Précise que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre du Budget Primitif 2019,
- Adopte le règlement du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux figurant en annexe de la présente délibération et donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue InterReligieux.

Mme la Présidente

Merci à vous. Qui est-ce qui est contre l'adoption du rapport ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, Mme GROFF. Merci, Mme DIETRICH. Merci, Mme HELDERLÉ.

Le rapport relatif au plan patrimoine 68 sera examiné lors de notre séance du 7 décembre. Il y a encore quelques ajustements à faire en Commission. Merci, en tous les cas, Mme GROFF, et à l'équipe de la Direction de la culture, pour votre investissement en faveur du patrimoine alsacien.

Nous pouvons passer à la 8^e Commission. La parole est à M. Pierre VOGT, son Président.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente.

Les deux rapports concernent les dotations de fonctionnement allouées à nos collèges privés et publics. Dans le cadre de nos compétences dans le domaine des collèges, nous devons leur notifier, avant le 1^{er} novembre de l'année en cours, notre contribution aux dépenses de fonctionnement et d'équipement. Le budget concernant les collèges s'établit globalement à 14 221 000 € pour l'année 2019, contre 14 321 000 €, ce qui fait une dépense moindre de 100 000 €. Nous avons aussi des dotations pour nos collèges en ce qui concerne l'espace numérique de travail, qui était pour l'instant géré par les fonds de l'éducation. Ces budgets seront gérés dorénavant par la Direction de l'informatique. C'est pour vous dire que le budget est stable.

Nous avons une augmentation de nos effectifs, de 299 élèves, et nous accueillons 36 993 élèves pour cette année scolaire, dans le public et dans le privé, dont 29 953 dans le public et 7 040 dans le privé.

En ce qui concerne le budget des collèges privés, nous avons un effectif qui augmente de 45 élèves. Le budget sera de 4 762 845 €, soit une augmentation de 3,01 % par rapport à 2018. La dotation de base baisse de 70 000 €, liée à la baisse du forfait de base qui est calculé sur les données des collèges

publics. Nous avons les équipements informatiques en hausse de 16 144 €, liée à l'augmentation des effectifs. En ce qui concerne la visite des lieux de mémoire, nous avons une hausse de 2 356 € liée à l'augmentation du nombre d'élèves ayant bénéficié de ces sorties pour visiter des sites de mémoire d'Alsace. Au niveau du sport, la hausse est de 903 €, liée à l'augmentation des effectifs. En ce qui concerne la contribution de personnels ATC, la hausse est de 123 875 €, liée à l'augmentation des dépenses en 2017 pour les personnes ATC des collèges publics, y compris les emplois aidés. Voilà pour les collèges privés.

Mme la Présidente

On peut peut-être s'en tenir là pour l'instant, pour voir s'il y a des questions de la part des collègues. Si cela n'est pas le cas, on va passer la parole à Mme Bernadette GROFF.

Mme GROFF

COLLEGES PRIVES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux dotations de fonctionnement pour 2019 en faveur des collèges privés, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide l'inscription d'un crédit de **4 762 845 €** au BP 2019 (programme E 653, chapitre 65, nature 65512, fonction 221, code programme 26062) pour le fonctionnement général des collèges privés, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe IV ; conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant en annexe IV ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et l'équipement des collèges privés en 2019.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je peux mettre le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. M. le Président de Commission, pour le deuxième rapport.

Pierre VOGT

Le deuxième rapport concerne les dotations de fonctionnement des collèges publics. Le budget sera de 9 458 155 €. Le budget prévisionnel baisse de 239 245 € par rapport à celui de 2018. Les principales évolutions sont les suivantes. Au niveau des effectifs, on a une augmentation de 254 élèves, ce qui est une bonne nouvelle. Parce que, depuis maintenant deux ou trois ans, ces effectifs sont en augmentation, alors que pendant de très longues années, les effectifs au niveau des collèges étaient en baisse. Au niveau de la viabilisation, la baisse est de 77 406 €, au regard des économies réalisées par nos travaux dans les collèges – des travaux importants, entre autres en ce qui concerne l'économie d'énergie, le groupement de commandes du gaz et de l'électricité. Au niveau du sport, la

hausse est de 4 405 €, liée à l'augmentation des effectifs. En ce qui concerne les autres charges, la baisse est de 181 584 €, liée principalement à l'abonnement ENT (espace numérique de travail). Pour les abattements, la hausse est de 8 579 €, liée principalement à la hausse des produits de demi-pension. En ce qui concerne la dotation spécifique, c'est une augmentation de 13 276 €, liée principalement à la hausse des visites des lieux de mémoire et des rattrapages de viabilisation. En sachant que nous avons pour 2019 une provision estimée à 105 040 €. Voilà.

Mme la Présidente

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Cela n'est pas le cas. Mme GROFF, pour la délibération.

Mme GROFF

COLLEGES PUBLICS DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux dotations de fonctionnement pour 2019 en faveur des collèges publics, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- décide de fixer les orientations départementales pour la gestion des collèges, telles qu'elles sont exposées en annexe 1 ;
- décide d'inscrire un crédit de **9 458 155 €**, au Budget Primitif 2019 (programme E 653, chapitre 65, nature 65511, fonction 221, code programme 26061), pour le fonctionnement des collèges publics, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe 8 ; conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant dans l'annexe 8 ;
- décide de reconduire l'action « Visite des lieux de mémoire d'Alsace » dans les conditions prévues en annexe 1 à la présente délibération ;
- adopte le principe d'une dotation transport exceptionnelle de 500 € par établissement en 2019 pour la visite de l'exposition « 1918 – 1925 » /du dôme numérique consacrés au retour de l'Alsace à la France, payable en 2020 ;
- fixe les montants 2018 des franchises de charge pour les logements de fonction tel que suit :

	Personnels de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels du Département : ATC
Avec chauffage collectif	1 882 €	1 882 €
Chauffage individuel	2 510 €	2 510 €

- donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2019.

Mme la Présidente

Merci à vous. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Le dernier rapport de votre Commission, M. VOGT.

Pierre VOGT

Le dernier rapport concerne deux conventions types. La première est relative à l'utilisation des locaux et des équipements scolaires pendant les heures ou les périodes non utilisées pour les besoins de la formation initiale et continue. C'est un rapport classique. Il n'y a pas de choses particulières par rapport à la convention que nous faisons signer toutes les années par les collègues.

Mme la Présidente

Merci à vous. Puisqu'il n'y a pas de question, Mme GROFF, pour la délibération.

Mme GROFF

COLLEGES CONVENTION-TYPE RELATIVE A L'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE CONVENTION DE SERVICE D'ACCES A L'APPLICATION COFI PILOTAGE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif à l'approbation de la nouvelle convention-type relative à l'utilisation de locaux scolaires en dehors des heures de classe et de la convention de service d'accès à l'application COFI-PILOTAGE, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve les termes de la convention-type relative à l'utilisation de locaux et d'équipements scolaires pendant les heures ou période non utilisées pour les besoins de la formation initiale et continue, jointe en annexe 1.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les conventions spécifiques d'utilisation des locaux des collèges à conclure avec les EPLE concernés et les organismes demandeurs sur la base et en respect des dispositions de cette convention type,
- Approuve les termes de la convention de service d'accès à l'application COFI-PILOTAGE, jointe en annexe 2,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de service d'accès à l'application COFI-PILOTAGE avec l'Etat, ainsi que la demande d'accès à COFI-Pilotage (annexe 1 à la convention).

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, M. le Président. Tu n'as pas tout présenté ?

Pierre VOGT

J'ai présenté la première convention. La deuxième convention concerne le service d'accès à l'application COFI-pilotage. C'est tout simplement une base de données, qui sera accessible à l'État et aux collectivités. En fait, cela sert principalement à produire des indicateurs qui reflètent l'évolution financière des établissements ou des types d'établissements et qui précisent l'utilisation des subventions affectées et le montant des reliquats de subventions détenus par les établissements publics locaux d'enseignement.

Mme la Présidente

Merci à vous. En fait, nous avons déjà voté, puisque la délibération concernait les deux conventions contenues dans le même rapport. S'il n'y a pas de problème, on peut continuer. Merci à vous, Pierre VOGT.

C'est à présent la 10^e Commission. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'un rapport ordinaire, qu'on a donc l'habitude de passer. Depuis quelques années, la Cité de l'enfance a engagé des travaux de mise en sécurité. Ces derniers génèrent des charges d'amortissement annuelles, qui représentent une dépense de fonctionnement budgétaire et comptable. Il est proposé d'affecter la somme de 11 752 €, correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité. Ainsi, ce montant fera l'objet d'une inscription au Budget primitif 2019 en recettes de fonctionnement.

CITÉ DE L'ENFANCE : NEUTRALISATION DE LA CHARGE D'AMORTISSEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la neutralisation de la charge d'amortissement concernant les travaux de mise en sécurité de la Cité de l'Enfance selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Affecte la somme de 11 752,02 € au crédit du compte 110 « report à nouveau ».
- Affecte la somme de 11 752,02 € au débit du compte 10687 « réserve de compensation des charges d'amortissement ».
- Approuve l'inscription des 11 752,02 € au budget primitif 2019 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme la Présidente. Je ne pense pas qu'il y ait de problème. On peut mettre le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

À présent, la 11^e Commission. M. ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Il s'agit d'un grand rapport sur la nouvelle convention opérationnelle 2018-2022 portant sur la politique linguistique en Alsace, plus particulièrement sur notre effort haut-rhinois. On peut aussi dire que « ça turbine » dans tous les sens.

En résumé, je vous dis tout d'abord que nous ferons aussi une présentation à deux voix, avec ma collègue Pascale SCHMIDIGER, Vice-présidente en charge du bilinguisme.

La langue est bien plus qu'un moyen de communication. Une langue est une passerelle, un outil de partage, d'échange, pour mieux créer et vivre ensemble. Dans ce vivre-ensemble, nous y mettons aussi beaucoup d'énergie actuellement dans le Haut-Rhin, pour parler de l'emploi et de la manière que nous mettons en place pour qu'on puisse trouver de l'emploi, notamment pour nos jeunes, auprès de nos voisins allemands et suisses.

Je rappelle rapidement que ce contrat de plan avec l'État date de 1994 et que le 1^{er} juin 2015, les présidents des deux Départements et celui de la Région ont cosigné avec l'État la convention-cadre pour une nouvelle durée de quinze ans, de 2015 à 2030. Aujourd'hui, nous avons cette période de stabilisation pour laquelle nous proposons donc de nouvelles conventions.

Je souhaite vous dire aussi que ce rapport – qui a deux nouvelles conventions pluriannuelles, l'une avec l'Éducation nationale, l'autre pour l'OLCA – fait l'objet de beaucoup de travail au niveau de la Commission actions et relations internationales et promotion du bilinguisme que j'ai le plaisir de présider. Nous avons d'ailleurs montré ce rapport le 7 septembre 2018.

Je souhaite ici faire une petite parenthèse, Mme la Présidente. Je vous remercie par rapport à l'action que vous menez d'une manière constante en faveur du bilinguisme et de l'apprentissage des langues en général. Je tiens à le dire. Je souhaite remercier aussi tous les collègues de la Commission, parce que nous avons bien travaillé là-dessus. Je souhaite ne pas oublier les services. C'est beaucoup de travail, beaucoup de réunions. Les services sont toujours à nos côtés. Plus particulièrement, je tiens à citer Robert ENGEL pour qu'on ne l'oublie pas dans ces remerciements. Chers collègues, pour tous ces travaux avec Pascale SCHMIDIGER, avec Sabine DREXLER, nous parcourons aussi avec notre Présidente toute l'Alsace à la rencontre notamment de l'Éducation nationale, ce qui n'est pas toujours la chose la plus facile.

Je vous l'ai dit : la convention porte donc sur la politique plurilingue dans le système éducatif. C'est la première, avec plusieurs actions. La première de ces actions est une action en faveur de l'attractivité du métier de professorat.

Maintenant, je passe la parole à Pascale.

Mme la Présidente

Pascale SCHMIDIGER.

Pascale SCHMIDIGER

Mme la Présidente, M. le Président, chers collègues, vous l'avez bien compris : nous donnons des moyens supplémentaires aujourd'hui pour promouvoir et encourager de façon plus conséquente l'apprentissage de la langue régionale, mais aussi permettre un accès plus facile et de meilleure qualité au multilinguisme. Parmi les actions nouvelles proposées dans le cadre de cette nouvelle convention, nous avons bien sûr des actions en faveur de l'augmentation du vivier des professeurs des écoles primaires. Il nous faudra disposer de plus de 110 professeurs supplémentaires par an pour atteindre nos objectifs. Parmi les autres actions, nous avons aussi bien sûr la mise en œuvre de ressources spécifiques pour permettre notamment à des professeurs monolingues de se former au bilinguisme paritaire. Nous avons également la prise en charge des frais liés à la formation en pays germanophones pour ces professeurs, qui accepteront de passer la frontière pour s'y former. Nous allons également maintenir la prime bilingue qui avait été proposée à l'ensemble des professeurs il y a deux ans déjà. Nous allons également créer – c'est un beau projet – une action phare de cette nouvelle convention. Il s'agira de spécialiser le site de l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPE) de Colmar comme centre académique de formation bilingue pour tous les acteurs éducatifs. Nous communiquerons aussi plus efficacement pour une information sur les carrières de l'enseignement bilingue pour toucher les collégiens, mais aussi tous les autres étudiants. Il s'agit également d'allouer une bourse à la réussite au concours de recrutement des professeurs des écoles.

Outre ces actions en faveur de l'attractivité du métier, nous avons également des actions en faveur des élèves. Vous savez que le multilinguisme et le bilinguisme sont un levier majeur pour accéder à l'emploi frontalier, mais également en Alsace, puisque la plupart des emplois aujourd'hui requièrent cette compétence linguistique. Il s'agit d'améliorer l'employabilité des jeunes grâce au développement des mobilités et à l'augmentation des stages de découverte en Allemagne ou en Suisse. Il s'agit de valoriser le parcours des élèves par une certification linguistique – là aussi, c'est une grande nouveauté – auprès du Goethe-Institut pour confirmer les compétences en allemand acquises lors de la scolarité. Une autre nouveauté d'importance est la création d'un lycée

professionnel franco-allemand transfrontalier, si possible sur un site existant, pour une mise en œuvre rapide, dans les meilleurs délais.

Nous avons l'autre volet. Je repasse la parole à mon collègue.

Mme la Présidente

M. ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci. Vous voyez, à travers tout ce travail, toutes ces actions importantes. On a aussi ce volet « toute la place au dialecte », avec un tas de domaines où actuellement on essaie de promouvoir ce dialecte. C'est aussi quelque chose de nouveau. Cela n'a rien à voir avec l'OLCA dont on parlera dans quelques instants. Là c'est vraiment l'entrée forte du dialecte, qui se fait déjà dans certains endroits où il y a même de l'immersion totale. Je souhaiterais aussi ici rappeler ce que tous les élus peuvent faire dans notre département. C'est de voir, au niveau des crèches, ce qui peut se passer à ce niveau-là. Cela ne fait pas partie du tout de notre convention aujourd'hui, mais c'est un secteur aussi très important où nous avons à réfléchir et à pousser pour que les enfants entendent ce dialecte et se familiarisent avec lui.

Je redonne la parole à Pascale.

Mme la Présidente

Mme SCHMIDIGER.

Pascale SCHMIDIGER

Nous avons évoqué la place du dialecte. Nous allons également réformer le pilotage et la gouvernance de la convention opérationnelle, parce que jusqu'à présent c'est l'Éducation nationale qui s'occupait de la gestion des fonds. À partir de demain, en tout cas à partir de janvier 2019, nous allons créer un groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle, qui s'occupera de la gestion de ces fonds. M. le Président l'a évoqué : nous allons associer et impliquer davantage les collectivités, notamment nos collègues bas-rhinois, mais aussi la Région, au sein de la commission quadripartite qui proposera annuellement un budget primitif de la politique plurilingue en Alsace. Nous flècherons à travers ce document les actions à financer par le fonds commun pour la langue et la culture régionales au titre de cette politique pour l'année civile à suivre.

Nous arrivons au volet culturel, avec l'OLCA. C'est la deuxième convention, qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui. Vous savez que l'OLCA nous accompagne depuis des années sur le volet politique, culturel et sociétal. L'Office est un partenaire historique de la langue régionale. L'Office va s'attacher à cibler plus particulièrement la petite enfance, dont les enfants de 0 à 6 ans, avec à chaque fois, par tranche d'âges, un dispositif et une ambition particuliers. Par exemple, pour les tout-petits, de 0 à 3 ans, il s'agira des actions en faveur de l'écoute, en faisant entendre la langue régionale dans les activités d'éveil. Ensuite, pour les 3 à 6 ans, il sera question de proposer des activités et des actions en alsacien. Pour les plus vieux, si je puis dire, à partir de 6 ans, il s'agira de leur faire pratiquer

la langue régionale, de 6 à 15 ans. Enfin, pour les aînés, pour le grand public, il sera question de privilégier toutes les actions en lien avec la sauvegarde du patrimoine : accompagner la création, promouvoir la langue régionale et en assurer une visibilité attractive et innovante.

Nous accompagnerons aussi des bonnes volontés de l'ensemble des territoires alsaciens, pour avoir une approche globale de cette politique langue et culture régionales, pour développer une nouvelle politique culturelle et sociétale globale, pour irriguer en fait l'ensemble des territoires dans tous les domaines d'activité. Il s'agit de susciter et de promouvoir la création de manifestations et de produits culturels innovants, mais aussi de rendre visibles et audibles la langue et la culture régionales dans tous les champs de la vie au quotidien.

Concernant l'engagement financier des collectivités territoriales – M. le Président, je poursuis –, il vous est demandé d'accepter le solde de notre engagement pour 2018. Pour la convention opérationnelle, il s'agit de verser 350 000 € du 1^{er} septembre au 31 décembre. Pour la convention opérationnelle avec l'OLCA, il s'agit de verser le solde de 21 700 €. Ensuite, pour les années suivantes, nous poursuivons notre accompagnement financier à hauteur de 1 M€ pour la convention opérationnelle avec l'Éducation nationale, et un engagement financier de 66 500 € pour l'OLCA.

Mme la Présidente

M. ADRIAN, pour la fin du rapport.

Daniel ADRIAN

Merci pour la présentation. Chers collègues, vous avez compris qu'on a fait cela sans filet, Pascale et moi-même, et que j'ai failli perdre la main. Il faut un peu d'humour.

Nous arrivons à la fin de ce rapport. Avant que la Vice-présidente, Pascale, nous lise l'objet, je voudrais tout simplement, encore une fois, dire merci et me permettre une petite phrase en alsacien : *On veut cela tous ensemble et on y croit. Merci pour la participation mais il faut vraiment qu'on agisse tous ensemble.*

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Merci, chers collègues. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Pour ma part, je voudrais dire que, concernant la convention avec l'Éducation nationale, comme vous l'avez entendu, l'un des axes majeurs de cette nouvelle convention concerne le recrutement des professeurs, parce que nous savons que c'est une vraie problématique. Juste quelques chiffres concernant les résultats du CAPES 2018, dans le cadre duquel 275 postes étaient ouverts pour l'allemand : seuls 151 sur les 275 postes ont été pourvus. À titre de comparaison, pour l'espagnol : sur 415 postes ouverts, 415 postes ont été pourvus. Il y a donc une vraie problématique. Cette convention s'inscrit, comme vous l'avez bien dit, dans notre politique plus globale de développement du bilinguisme, puisque le multilinguisme est au cœur de notre action. C'est une politique prioritaire, notamment dans le cadre de l'employabilité des jeunes alsaciens. N'oublions pas que l'allemand est la langue la plus parlée en Europe. N'oublions pas non plus que dans les dix prochaines années, ce sont 30 000 Alsaciens parlant cette langue, parlant l'allemand, qui seront recrutés dans l'espace du Rhin supérieur. D'où notre engagement fort et je pense qu'on va encore donner un coup

d'accélérateur dans les mois à venir en la matière au multilinguisme en Alsace, qui est aussi un élément fondamental de notre projet d'Eurocollectivité d'Alsace.

Daniel ADRIAN, vous souhaitez reprendre la parole ?

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Je souhaite rapidement rajouter à ce que vous venez de nous dire que cette convention qu'on a brossée très rapidement est le fruit, on l'a déjà dit, d'un travail long qui n'a pas toujours été facile. Il a aussi été semé d'embuches. Néanmoins, je tiens ici quand même à remercier l'Éducation nationale pour une participation positive à ce travail, même si, parfois, nous avons, sur quelques sujets des divergences de vue assez fortes. Un des grands points dans ce rapport est le fait que nous avons fléchi le nombre d'enseignants qui relèvent de l'Éducation nationale et qui relèvent de nous. Nous ne sommes pas là pour apporter 1 M€ pour qu'on paie des enseignants, mais nous sommes là pour mettre 1 M€ pour qu'on avance dans notre langue.

Je souhaite aussi dire rapidement que l'Éducation nationale a lancé une évaluation de notre travail. Tout doucement, cette évaluation se fait connaître et elle est tout à fait favorable à cet enseignement bilingue. Ceci, je le dis pour couper un peu l'herbe sous les pieds. Vous avez vu, l'autre jour, quelqu'un du Bas-Rhin qui est intervenu – c'était dans la presse – sur ce bilinguisme. Aujourd'hui, il y a d'ailleurs beaucoup d'interventions à droite comme à gauche, en haut et en bas. Chacun voudrait apporter sa pierre à l'édifice. Mais nous, les deux Départements et la Région, nous avons travaillé sérieusement pour ces conventions. Je crois que c'est important de le dire aujourd'hui.

Mme la Présidente

Merci à vous. Mme Sabine DREXLER.

Sabine DREXLER

Je voulais juste rajouter, à titre d'exemple, que le collège de Ferrette, par exemple, a eu un professeur d'allemand la semaine dernière. Plusieurs classes ne bénéficiaient pas de cours d'allemand jusqu'à la semaine dernière. Il y a donc des domaines d'enseignement qui n'attirent pas du tout. Je sais que, par exemple, en techno, plusieurs classes n'auront pas de cours de techno pendant toute l'année pour les mêmes raisons.

Mme la Présidente

Un peu dans le prolongement, pour les classes élémentaires qui, en principe devraient bénéficier de 3 heures d'allemand par semaine, la moitié des classes n'en bénéficient pas, faute d'enseignants. C'est vraiment une politique dans laquelle nous devons, les collectivités, nous investir encore plus au côté de l'Éducation nationale. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? On a lu la délibération ? Non. Mme SCHMIDIGER.

Mme SCHMIDIGER

NOUVELLES CONVENTIONS OPERATIONNELLES 2018 - 2022 PORTANT SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EN ALSACE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux nouvelles conventions opérationnelles 2018-2022 portant sur la politique linguistique en Alsace selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la convention opérationnelle 2018–2022 à conclure entre l’Etat, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace jointe en annexe à la présente délibération.
- Alloue une subvention de fonctionnement de 350 000 € à l'Education nationale pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la convention opérationnelle 2018-2022 précitée.
Les crédits seront prélevés sur le programme E858, imputation 65 28 65737 2658 311 du budget départemental et feront l'objet d'un versement unique au Lycée Couffignal à Strasbourg après signature de la convention.
- Approuve la convention opérationnelle 2018–2022 à conclure entre la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et l'OLCA portant sur le partenariat et le financement de l'Office pour la Langue et des Cultures d'Alsace et de Moselle.
- Accorde une subvention de fonctionnement de 21 700 € à l'OLCA pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la convention opérationnelle 2018 2022 précitée.
Les crédits seront prélevés sur le programme E858, imputation 65-28-6574-2658-311 du budget départemental et feront l'objet d'un versement unique à l'OLCA après signature de la convention.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ces deux conventions.

Mme la Présidente

Merci à vous. Nous pouvons voter. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous passons, avec Pierre BIHL, à la dernière Commission. M. BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Nous allons, avec Fabienne ORLANDI vous présenter les cinq derniers rapports de cette séance plénière.

Le premier rapport porte sur l'adoption du procès-verbal de la réunion publique qui s'est tenue le 22 juin 2018.

Les deux rapports suivants sont des communications qui concernent la délégation de la Présidente en matière de marché public et d'accord-cadre. C'est une information à l'Assemblée. Le troisième est le compte rendu de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice.

Le quatrième rapport est un peu plus long. Il vous sera proposé d'approuver la création et la suppression des emplois qui sont listés dans l'annexe jointe au rapport ; d'autoriser en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire le recrutement d'agents contractuels ; de décider de revaloriser la valeur faciale des tickets restaurant, qui passeront de 7 à 9 € (c'est ce qu'on a mentionné tout à l'heure) ; de fixer la composition de la cellule d'assistance technique ainsi que celle des bureaux de vote pour les élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre prochain et de préciser le calendrier selon les détails qui figurent à l'annexe 3 du rapport ; d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement au-delà de la limite d'un aller-retour par année civile lorsque l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours ; de prendre acte du rapport au titre de 2017 sur les conditions d'application de l'obligation des travailleurs handicapés au sein de la collectivité ; de décider de l'extension aux agents départementaux des autorisations d'absence qui sont liées à la maternité et qui sont prévues par le code du travail.

Nous terminons par un dernier rapport, qui est un rapport de situation, que nous vous proposons annuellement, en matière d'égalité femmes et hommes dans notre collectivité.

Je propose à Fabienne ORLANDI de nous présenter les délibérations pour leur adoption.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Mme ORLANDI, pour le premier rapport.

Mme ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 22 JUIN 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 22 juin 2018, joint en annexe de la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. J'imagine qu'il n'y a pas de question sur ce rapport. Je peux le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Mme ORLANDI

COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018.

Mme la Présidente

Merci à vous. Des questions ? Cela n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Mme ORLANDI.

Mme ORLANDI

COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er mai 2018 au 31 août 2018.

Mme la Présidente

Merci à vous. Des questions ? Cela n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Mme ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;

- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II, ci-jointe ;
- Décide de revaloriser la valeur faciale des titres restaurant de 7 à 9 € et de maintenir la participation financière de la collectivité à hauteur de 50 % de cette valeur, un crédit de 2 043 400 € étant affecté à cette prestation en 2018 (budget principal).

Les agents techniques d'entretien non titulaires en horaires fractionnés, les personnels des collèges, ainsi que les assistants familiaux ne bénéficient pas de cet avantage compte tenu des conditions particulières dans lesquelles ils exercent leurs fonctions.

- Fixe la composition de la cellule d'assistance technique ainsi que celle des bureaux de vote pour les élections professionnelles à venir et précise le calendrier selon les détails figurant à l'annexe III ci-jointe ;
- Autorise la prise en charge des frais de déplacement au-delà de la limite d'un aller-retour par année civile lorsque l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration ;
- Prend acte du rapport au titre de 2017 portant sur les conditions d'application de l'obligation des travailleurs handicapés au sein de la collectivité ;
- Décide l'extension aux agents départementaux des autorisations d'absence liées à la maternité prévues par le code du travail à savoir :
 - Pour l'agente publique, les autorisations d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) telle que définie à l'article L. 2141-1 du Code de la santé publique.
 - Pour l'agent public, conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité (PACS) de la femme enceinte ou recevant une AMP, une autorisation d'absence pour prendre part à, au plus, trois des examens médicaux obligatoires ou des actes médicaux nécessaires à chaque protocole de procréation médicalement assistée.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Merci à vous. Des questions ? Cela n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme ORLANDI

RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative au rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. J'en profite pour remercier Mme Catherine RAPP, qui a en charge ces questions relatives à l'égalité. Merci pour votre engagement dans ce domaine. Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, notre séance est à présent terminée. Je vous remercie, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, pour votre investissement, qui nous a permis aujourd'hui une belle séance de DM2 et des Orientations budgétaires. Je vous rappelle que notre prochaine séance publique, qui sera courte, concernant la DM3, aura lieu le 7 décembre, en fin de matinée, a priori vers 11 h 45, si ma mémoire est bonne. Elle sera suivie par le vote du Budget, qui aura lieu le 14 décembre, matin. Chers collègues, merci. Bonne fin d'après-midi et bonne soirée.

La séance est levée.